

Commission départementale de conciliation (CDC)

Liste des pièces à fournir

POUR LES LITIGES LIES :

➤ AU LOYER

Renouvellement du bail et réévaluation du loyer (loyer manifestement sous-évalué)

- Formulaire de saisine complété
- Copie du bail initial
- La proposition de renouvellement du bail et du nouveau loyer avec les 3 références minimales de loyer (ainsi que le loyer de référence minoré ou majoré ayant servi à le déterminer) en cas de désaccord ou à défaut de réponse, dans les 4 mois avant le terme du contrat, du cocontractant lui-même saisi au moins 6 mois avant la fin du contrat.

Les baux de « sortie » de la loi de 1948

- Formulaire de saisine complété (à transmettre dans les trois mois qui suivent la réception de la proposition du contrat de location faite par le bailleur, en cas de désaccord ou à défaut de réponse du locataire)
- Copie du bail initial (fondé sur la loi du 1er septembre 1948) et copie de la proposition de bail faite en vertu de l'article 28 de la loi du 23 décembre 1986)
- La proposition du nouveau loyer avec les références ayant servi à déterminer le prix proposé
- Tous autres éléments utiles

➤ AUX ETATS DES LIEUX, DEPOT DE GARANTIE, CHARGES LOCATIVES, REPARATIONS E

- Formulaire de saisine complété
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend*
- Tous autres éléments utiles

➤ A L'INDECENCE

- Formulaire de saisine complété
- La copie du bail
- Demande de mise en conformité du logement n'ayant pas permis d'aboutir à un accord ou d'obtenir une réponse du propriétaire dans un délai de 2 mois
- Tous autres éléments utiles

La notion de décence s'apprécie par rapport à la conformité du logement, à des caractéristiques minimales de confort et d'équipement mais aussi de salubrité et de sécurité (décret n°2002-120 du 30 janvier 2002). N'hésitez pas à contacter l'ADIL afin de savoir si le ou les désordres constatés relèvent bien de l'indécence :

ADIL de la Somme
46, rue de l'Amiral Courbet
80000 Amiens
Tél : 03 60 12 45 00 - Fax : 03 60 12 45 09
Email : adil80@adil80.org
Site : <https://www.adil80.org>

POUR LES DIFFICULTES :

- formulaire de saisine complété
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- L'accord collectif, le plan de concertation ou les éléments sur le fonctionnement de l'immeuble en expliquant les difficultés rencontrées
- Document nommant les représentants pour la commission
- Justificatif de la représentativité de l'association qui saisit la commission (affiliation de l'association à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation ou pièces démontrant que l'association représente au moins 10% des locataires de l'immeuble ou du groupe d'immeubles)
- Tous autres éléments utiles